



Autorisation engagement des crédits 2023

Comme chaque année, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2022, avant l'adoption du Budget principal. Ceci permettra d'effectuer le règlement des factures fournisseurs au cours des premiers mois de l'année.

Validation de la 8^{ème} tranche de travaux d'éclairage public devis SEOLIS

Afin de continuer la remise à niveau de l'éclairage public, il convient d'entamer la 8^{ème} tranche des travaux (rue de la Vendée, du Poitou et de l'Anjou) pour un montant de 20 278 € HT. Une subvention à hauteur de 50 % du montant de la fourniture pourra être demandée au SIEDS. Le Conseil accepte le démarrage des travaux.

ID 79- Adhésion et convention

L'agence ID 79 a pour but d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique et financier. Le calcul de la cotisation prend en compte le nombre d'habitants de la collectivité. Elle s'élève à 400 € pour notre commune et les élus ont accepté de renouveler leur adhésion. Par ailleurs en tant que membre, le Conseil a approuvé les modifications de statuts de l'agence ID 79.

CDG 79- Avenant et convention d'assistance progiciel

Le Conseil accepte l'avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour un montant de 1231 € HT. Cette convention lie la Commune au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. La prestation permet aux agents de travailler dans de bonnes conditions et d'être accompagnés dans leurs travaux de paie, comptabilité et état civil.

Autorisation annuelle de recrutement de saisonniers sur emploi non-permanent

Afin de faire face à des besoins en personnel liés à un accroissement d'activité (service

technique, administratif ou autre), le Conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents.

Dispositif Argent de poche 2023

Le Conseil accepte de renouveler le dispositif « Argent de Poche » avec la MDEE-Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay-Gâtine. Celui-ci est ouvert aux jeunes de 16 à moins de 18 ans. Il leur permettra d'effectuer diverses missions pendant les vacances scolaires, sur des demi-journées de 3 h. Une gratification de 15 € par demi-journée leur est versée. Les dossiers d'inscription sont à récupérer au secrétariat de la Mairie.

Convention de prestation de services à titre gratuit relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires.

Sur la proposition de la CCPG-Communauté de Communes Parthenay Gâtine, il convient de prolonger à nouveau la convention de prestations de service à titre gratuit relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires, et ce, du 1^{er} août 2022 jusqu'au 31 décembre 2026. Cependant, le Conseil n'approuve pas cette convention et estime que les modalités sont à revoir.

Reversement fonds d'amorçage 2022-2023

Chaque année un fonds de soutien au développement des activités périscolaires est attribué aux collectivités dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. La commune n'ayant plus cette compétence, le Conseil accepte de reverser l'ensemble des sommes perçues au titre du fonds de soutien de l'année scolaire 2022-2023, à la CCPG.

Convention marché des producteurs de pays 2023

Le Marché des producteurs de pays 2022 a été un succès. Le Conseil décide donc de renouveler cette action pour 2023 en colla-

Comité de rédaction :

Bulletin rédigé par
Jany PÉRONNET.

Mise en page :

A. Brandeau

Imprimé par nos soins

Mairie :



1 pl. de l'Hôtel de Ville
79130 SECONDIGNY



05 49 63 70 15



secondigny@
mairie-secondigny.fr



Infos :

Prochain conseil municipal :
Lundi 6 février à 20h00



Merci aux propriétaires de nos amis à 4 pattes de bien vouloir ramasser leurs déjections lors de vos petites balades. Il n'est jamais très agréable de mettre le pied dedans.

boration avec la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, sur le site du Lac des Effres de Secondigny en signant une convention qui définira les conditions matérielles et financières de la manifestation.

Point sur les travaux et chantiers en cours / Commissions

Maison de Santé : Le terrassement est terminé. La maçonnerie quant à elle, suivant la météo, devrait s'achever début février.

Maison des Assistants Maternels : L'appel d'offres devrait être en ligne dans le courant du 1^{er} trimestre 2023.

Bons de pierres : Les agriculteurs ne bénéficieront plus de ce dispositif. Cependant, afin que les chemins soient toujours en bon état, il leur est demandé de faire connaître les besoins avant le 31 mars 2023, afin que la Commune se charge elle-même de l'empierrement.

Divagation des chiens : Monsieur le Maire propose au Conseil d'établir une convention avec la MFR de Frécul pour l'hébergement des chiens en divagation pour la période des 8 jours légaux. Il propose ensuite de passer une convention avec un organisme de la Forêt sur Sèvre qui récupèrera ces chiens et s'occupera du devenir des chiens. Cette décision sera remise à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Lotissement de la Haute Vergne : 2 ventes de parcelles sont prévues courant janvier. Ce qui portera le nombre total de parcelles

vendues à 12 sur 34. D'autres parcelles sont réservées.

Plan Guide : Les ateliers participatifs des 13 et 14 janvier sur l'avenir de Secondigny ont été très intéressants. Quelques élus et habitants étaient présents. Ceci a permis d'accomplir un travail productif. Mais il faudra augmenter la communication afin de mobiliser plus la population. Des financements de projets découleront de tout le travail qui sera fait.

Commission biens communaux : La piscine a été mise en vente. M. le Maire attend de rencontrer de futurs acquéreurs qui peuvent se faire connaître en mairie. Par ailleurs, la commission étudie le patrimoine de la collectivité. Des estimations vont être faites pour connaître la valeur des biens situés 63 rue de la Vendée et rue des champs et étudier leurs cessions. Le relogement des locataires sera à envisager. La commission se réunira le 24 janvier 2023.

CCAS : Le Conseil est informé que Neuvy-Bouin s'est retiré du dispositif d'Activ'Séniors. Il faut trouver d'autres communes qui pourraient rentrer dans le dispositif. Le transport solidaire est très intéressant pour la population. Des bénévoles sont aussi recherchés.

Questions diverses

Cantine Maternelle : des devis sont en cours pour le remplacement du lave-vaisselle.

Jeunesse

Anne DUPONT, référente jeunesse pour les 16-30 ans, a pour objectifs de vous informer sur toutes sortes de sujets et développer les échanges entre les jeunes.

Vous pouvez la contacter ☎
06 98 44 54 92

@ : dupontan@cc-parthenay-gatine.fr

Transport solidaire



Vous avez besoin de solliciter le transport solidaire, pour vos courses de proximité, visiter un proche, une activité culturelle ou sportive ponctuelle, ou d'autres déplacements occasionnels.

Ce service ne se substitue, en aucun cas, à un type de transport existant (Taxi, VSL,...).

L'animateur d'Activ'Séniors met en relation des conducteurs bénévoles et des utilisateurs qui ne peuvent pas ou plus se déplacer. *(soumis à conditions de revenus ; 0,37€ /km à payer au chauffeur : stationnement et péage non compris, demande 3 jours avant).*

Rejoignez les chauffeurs bénévoles !

☎05 49 63 12 62

transport.solidaire79@gmail.com

Activ'séniors



Vous avez plus de 60 ans, vous êtes autonomes et retraités ! Venez tous les après-midis du lundi au jeudi de 14h30 à 16h30 et participez à différentes activités : jeux de société, remue-méninges, chorale, ateliers manuels, bowling, cinéma. (Sur inscription, au prix de 2 € la séance)

Commune de Secondigny

Mairie - 1 place de l'Hôtel de Ville - 79130 SECONDIGNY

☎ : 05 49 63 70 15 - ✉ : secondigny@mairie-secondigny.fr